

TROC AUX PLANTES & VIDE JARDIN

Qu'est - ce qu'un troc & un vide jardin ?

Le principe est simple. Échanger «gratuitement» ses plants, graines, boutures, semences pour acquérir de nouvelles variétés de végétaux d'intérieur ou d'extérieur.

Vous pouvez également troquer pots, petit outillage de jardin, terreau, engrais, compost, décorations de jardin, des livres et des revues sur le jardinage.

Le troc est la solution. Vous apportez votre petit plan étiqueté ou petit matériel de jardinage au Moulin St Pierre et repartez avec un nouveau végétal ou outil. C'est aussi l'occasion de discuter avec d'autres passionnés de jardinage, de découvrir de nouvelles variétés et de compléter sa partie outillage.

RÈGLEMENT DU TROC AUX PLANTES & VIDE JARDIN

Art. 1 / La participation au troc aux plantes & vide jardin est entièrement gratuite.

Art. 2 / La manifestation est ouverte à tous les passionné(e)s de plantes, jardins, jardiniers en herbe ou jardiniers confirmés,... à l'exclusion des professionnels. Les mineurs devront être dûment accompagnés.

Art. 3 / Aucune vente ou achat ne sera autorisée entre les parties. Les échanges se feront librement, sans monnayage d'argent et sans considération d'équilibre entre ce qui est apporté et ce qui est emporté.

Art. 4 / Tout ce qui est en rapport avec le jardinage (plants, graines, outils, amendements, revues, livres...) et le fleurissement (d'intérieur ou d'extérieur) peut s'échanger.

Art. 5 / Les plantes dont la multiplication est protégée ne doivent pas faire partie de l'échange.

Art. 6 / La manifestation a pour objectif de mettre en relation toutes celles et ceux qui s'intéressent aux plantes, à l'environnement, de créer du lien, des échanges.

Art. 7 / La responsabilité de l'organisateur, Mairie des Taillades, ne peut être mise en cause en cas de litige.

Art. 8/ La participation au troc aux plantes & vide jardin est conditionnée à l'acceptation du règlement. Le présent règlement est à la disposition de chaque candidat sur simple demande auprès de la mairie et sur place le jour de la manifestation.

Art. 9 / Emplacement gratuit au Moulin St Pierre pour vous permettre d'exposer. Aucun support de présentation ne sera mis à votre disposition (table non fournie).

Art. 10 / Chaque exposant s'engage à laisser les lieux en parfait état de propreté.

QUELQUES CONSEILS :

- Graines, boutures racinées, plants, semences d'arbustes, d'arbres d'ornements et de plantes vivaces, bulbes ou plantes potagères (légumes et fruits) sont acceptés.
- Les pots, petit outillage de jardin, terreau, engrais, compost, décorations de jardin, ainsi que des livres et des revues sur le jardinage sont aussi acceptés et peuvent aussi être échangés
- Préparez les plants à l'avance pour favoriser un bon enracinement.
- Étiquetez vos plantes en indiquant le nom de la plante, l'espèce et la variété si vous la connaissez.
- Mettez les graines une fois tamisées et nettoyées dans des sachets étiquetés.
- Pensez à apporter une table pliante ou des supports de présentation.
- N'oubliez pas de protéger les parties métalliques de vos outils pour éviter toutes blessures.
- Pensez à apporter des cagettes, sacs et autres contenants pour repartir avec vos nouvelles acquisitions.

Bon troc à tous.